

**BNP PARIBAS FORTIS**  
**PRIVATE BANKING**

Document promotionnel | Février 2011

# EVOLUTIVE CALL CARMIGNAC INVESTISSEMENT 2017/2

Instrument de dette émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance BV,  
lequel est garanti par BNP Paribas SA (Aa2 / AA / AA-)

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique ciblée pour les clients Private Banking. Les restrictions de vente sont reprises dans les supports d'information afférents aux Certificats.

**La période de souscription court du 15 février à 9 h au 14 mars 2011 à 16 h.**

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances, telles que décrites dans les supports d'information afférents aux Certificats.

**Pour en savoir plus ou pour souscrire, adressez-vous à votre private banker.**

# Une réponse au dilemme du timing d'achat

Pas facile de prendre les bonnes décisions d'investissement dans un contexte de marchés hautement volatils, comme celui que nous connaissons aujourd'hui.

Est-il temps de revenir sur le marché des actions, au risque de subir une perte de capital en cas de rechute? Ou faut-il attendre une tendance plus claire, au risque de rater le train de la hausse?

La gestion asymétrique apporte une réponse appropriée au dilemme du timing d'achat.

Au travers d'une allocation d'actifs dynamique et réactive, dictée par un modèle quantitatif, la gestion asymétrique poursuit un **double objectif**:

- **générer du rendement** quand les marchés d'actions affichent de belles performances, et
- **limiter les pertes** quand ils sont inscrits dans une tendance baissière et dans une période de forte volatilité.

EVOLUTIVE CALL CARMIGNAC INVESTISSEMENT 2017/2 met les atouts de la gestion asymétrique au service de votre rendement. Avec le confort de savoir en outre votre capital initial 100% protégé à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant. Pourquoi attendre?

EVOLUTIVE CALL CARMIGNAC INVESTISSEMENT 2017/2 est un nouvel instrument de dette (Certificat) émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance BV (en abrégé BNP Paribas IBV) et garanti par BNP Paribas SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

## Principales caractéristiques

- ✓ Certificat d'une maturité de 6 ans.
- ✓ Droit au remboursement à 100% du capital à l'échéance. Risque de non-récupération en cas de faillite ou de défaut de paiement de BNP Paribas IBV et de BNP Paribas SA.
- ✓ Participation à la performance du fonds commun de placement Carmignac Investissement (Part A).
- ✓ Mécanisme d'allocation évolutive permettant d'optimiser la participation à la performance du Fonds.
- ✓ Instrument de dette complexe destiné aux investisseurs expérimentés à même, au regard de leurs connaissances et de leur expérience – notamment du Fonds Carmignac Investissement (Part A) et des taux d'intérêt –, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière, d'en évaluer les avantages et les facteurs de risque.
- ✓ Profil d'investisseur: Defensive à Dynamic.

# Le Fonds Carmignac Investissement (Part A)

**Carmignac Investissement (Part A)** est un fonds 100% actions internationales de Carmignac Gestion.

Ce Fonds est orienté vers la recherche d'une performance maximale au moyen d'une gestion dynamique portant sur les actions du monde entier. La stratégie d'investissement se fait sans contrainte a priori d'allocation par zone géographique, secteur, type ou taille de valeurs.

## Principales caractéristiques du Fonds Carmignac Investissement (Part A)

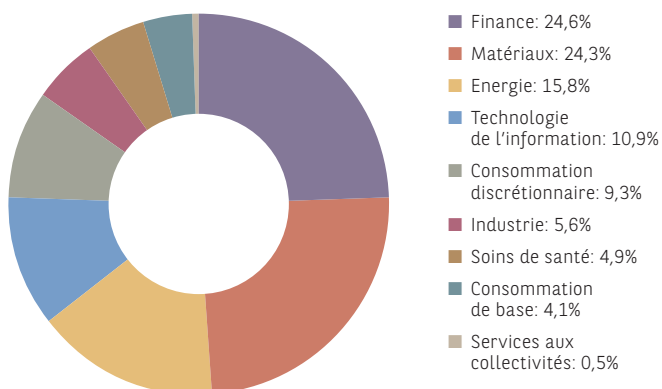
- Fonds commun de placement de droit français.
- Classe d'actifs: actions internationales.
- Code ISIN: FR0010148981.
- Date de création: 26.01.1989.
- Devise de cotation: EUR.
- Indicateur de référence: indice MSCI All Countries World Free (EUR).
- Horizon d'investissement minimal recommandé de 5 ans.
- Prospectus (mis à jour le 21.10.2010) disponible sur [www.carmignac.be](http://www.carmignac.be) > Carmignac Investissement (A).

## Carmignac Gestion

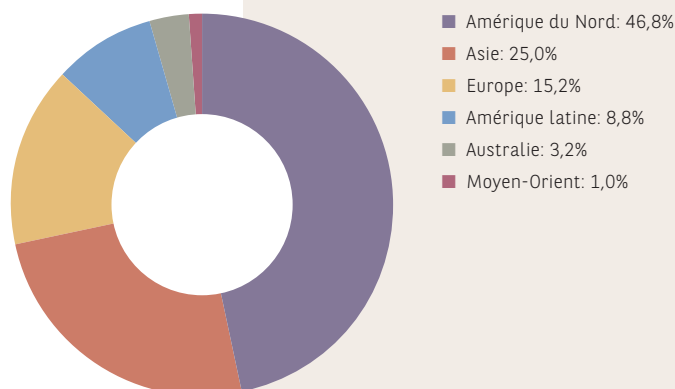
Fondée en 1989 par Edouard Carmignac, Carmignac Gestion est aujourd'hui une des principales sociétés de gestion indépendantes en Europe. Son capital est entièrement détenu par les dirigeants, les gestionnaires et les salariés. Cette valeur fondamentale garantit la liberté d'action indispensable à la mise en œuvre d'une gestion performante.

Source et infos complémentaires: [www.carmignac.be](http://www.carmignac.be)

## Répartition sectorielle au 31.12.2010



## Répartition géographique au 31.12.2010



## Cumul de performance depuis la création (données au 31.12.2010)\*

Depuis sa création le 26 janvier 1989 et jusqu'au 31 décembre 2010, Carmignac Investissement (Part A) a enregistré un rendement cumulé de 1.080,6%, ce qui correspond à un rendement actuariel de 11,91%.

## Carmignac Investissement (Part A)



## Rendements actuariels (au 31.12.2010)\*

	Sur 1 an	Sur 3 ans	Sur 5 ans	Sur 10 ans	Depuis le lancement
<b>Carmignac Investissement (Part A)</b>	+ 15,76%	+ 4,99%	+ 8,90%	+ 8,12%	+ 11,91%
<b>MSCI All Countries World Free (EUR)</b>	+ 18,09%	- 3,68%	- 1,30%	- 2,23%	+ 3,35%

Source du graphique de performance et du tableau des rendements actuariels: Bloomberg. Situation au 31.12.2010.

\* Les données historiques ne préjugent en rien des résultats futurs de Carmignac Investissement (Part A). Par ailleurs, la performance du Fonds ne constitue en rien une garantie quant à la performance de l'instrument de dette dont il est le sous-jacent. La performance de l'instrument de dette peut en effet **diverger considérablement** de la performance du fonds sous-jacent en raison notamment de l'exposition variable du portefeuille au sous-jacent (voir explications ci-après) et de la structure de frais.

## Les vertus de l'asymétrie

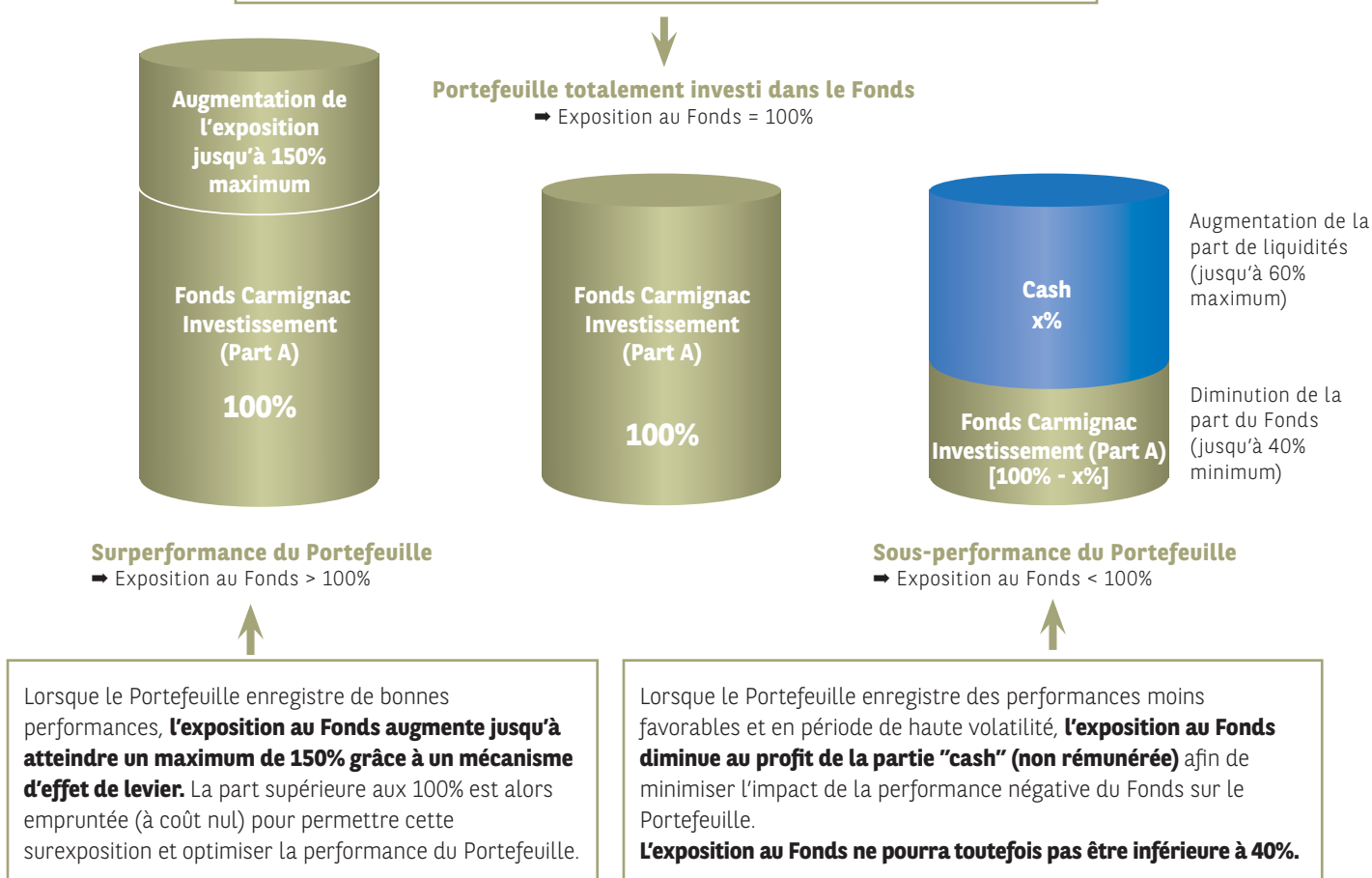
EVOLUTIVE CALL CARMIGNAC INVESTISSEMENT 2017/2 a pour objectif de permettre à l'investisseur prudent de participer à la performance (après déduction du taux Euribor 3 mois) du Fonds Carmignac Investissement (Part A).

Pour combiner la recherche du rendement et le contrôle du risque, EVOLUTIVE CALL CARMIGNAC INVESTISSEMENT 2017/2 associe son rendement à la performance d'un **portefeuille (le "Portefeuille") composé**:

- **du Fonds Carmignac Investissement (Part A)**;
- **et d'une partie "cash"** (liquidités) pour limiter l'impact d'une évolution défavorable du Fonds sur la valeur du Portefeuille.

### Mécanisme simplifié d'allocation du Portefeuille

Au moment du lancement, le Portefeuille est totalement investi dans le Fonds et ne comporte pas de liquidités. Il est donc exposé à 100% au Fonds.  
Par la suite, c'est la performance du Portefeuille, analysée sur une base quotidienne, qui va déterminer l'exposition au Fonds et aux liquidités.



Ce mécanisme d'exposition variable et optimisée au Fonds Carmignac Investissement (Part A) offre à l'investisseur les **atouts d'une gestion asymétrique**, en permettant

- **de générer du rendement** en profitant de manière optimale – via une surexposition au Fonds – d'une bonne performance du Fonds Carmignac Investissement (Part A),
- **de minimiser l'impact d'une performance négative ou d'une volatilité importante du Fonds** sur le Portefeuille, via un arbitrage au profit des liquidités.

#### Bon à savoir

En cas de rebond des marchés d'actions, la gestion asymétrique ne permet pas une réactivité immédiate du Portefeuille à ces conditions plus favorables. En effet le Portefeuille, investi dans une plus ou moins grande mesure en liquidités, n'est plus exposé pleinement aux marchés d'actions.

## Un contrôle du risque supplémentaire

En période de fortes turbulences ou de baisse significative des marchés d'actions, les fluctuations quotidiennes de la valeur d'inventaire du Fonds Carmignac Investissement (Part A) peuvent se révéler très importantes, ce qui engendre naturellement un impact négatif sur la performance du Fonds. Pour réduire l'impact de cette performance négative du Fonds sur la performance du Portefeuille, un mécanisme de contrôle du risque, basé sur la volatilité, est appliqué. L'objectif de ce mécanisme de contrôle supplémentaire est de maintenir la volatilité annualisée sous le seuil de 15%.

### En pratique, comment cela fonctionne-t-il?

Dans un contexte de marchés volatils et/ou baissiers, quand les fluctuations quotidiennes du Fonds sont très importantes et menacent de faire passer la volatilité annualisée au-dessus de 15%, l'exposition au Fonds Carmignac Investissement (Part A) diminue.

A l'inverse, dans un contexte de marchés haussiers, lorsque les variations quotidiennes sont plus modérées, l'exposition au Fonds augmente.

### Bon à savoir

La structure travaille sur la base d'une performance du Fonds en "**excess return**". Cela signifie que seule la performance du Fonds en excès du taux sans risque est retenue. Concrètement, on déduit le taux Euribor 3 mois de la performance effective du Fonds.

### Exemple

Si l'on part de l'hypothèse que le Fonds a enregistré une performance de +10% après un an et que le taux Euribor 3 mois est de 1%, alors la performance "**excess return**" du Fonds sera de **10% - 1% = 9%**.

## 100% de toute performance positive éventuelle du Portefeuille à l'échéance

À l'échéance, soit le 21 mars 2017, EVOLUTIVE CALL CARMIGNAC INVESTISSEMENT 2017/2 **donne droit**:

- **au remboursement du capital initial<sup>1</sup> à 100%** de la valeur nominale (risque de non-récupération en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant);
- **à une prime de remboursement égale à 100% de toute performance positive éventuelle du Portefeuille** par rapport à sa valeur initiale.

La performance du Portefeuille correspondra à l'évolution enregistrée entre sa valeur initiale, fixée le 14 mars 2011, et sa valeur finale, fixée le 14 mars 2017<sup>2</sup>. En cas d'évolution nulle ou négative, **aucune prime de remboursement ne sera distribuée**.

1 Les termes "capital initial", "capital investi" ou "capital" utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des Certificats, soit 1.000 EUR par Certificat. Le montant remboursé est calculé sur cette valeur nominale.

2 En cas d'événement perturbateur affectant le Fonds Carmignac Investissement (Part A), l'investisseur se verra rembourser uniquement 100% du capital investi à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de BNP Paribas IBV (l'émetteur) et de BNP Paribas SA (le garant).



## Scénarios d'attribution de la prime de remboursement

Donnés à titre purement explicatif de ce qui précède, ces trois scénarios ne préjugent en rien de l'évolution future du Portefeuille ni de la prime qui sera effectivement octroyée à l'échéance.

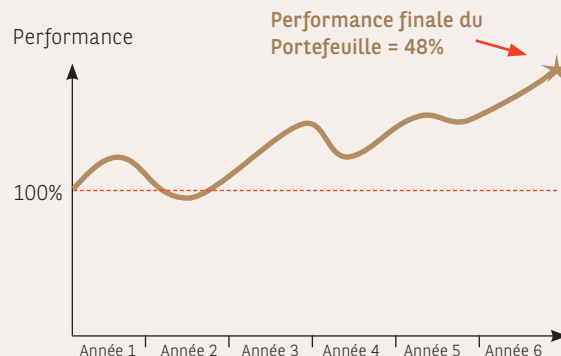
**Scénario favorable** (en cas de bonne performance, volatilité limitée du Fonds Carmignac Investissement (Part A))

À la date d'observation finale, soit le 14 mars 2017, le Portefeuille enregistre une hausse de 48% par rapport à sa valeur initiale.

➔ **L'investisseur reçoit**

- 100% de son capital initial
- + 100% de la performance positive du Portefeuille
- =  $100 + 48 = 148\%$ <sup>1</sup>.

Soit un rendement annualisé brut de 6,75%<sup>2</sup>.



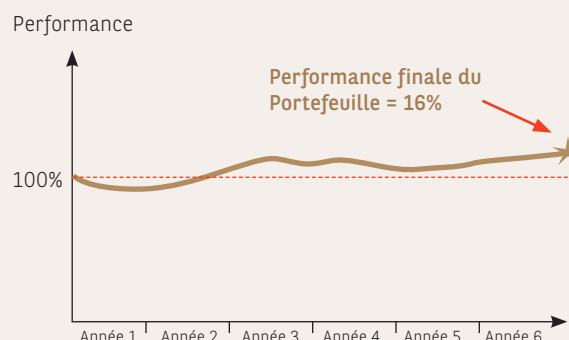
**Scénario neutre** (en cas de performance modérée, volatilité moyenne du Fonds Carmignac Investissement (Part A))

À la date d'observation finale, soit le 14 mars 2017, le Portefeuille enregistre une hausse de 16% par rapport à sa valeur initiale.

➔ **L'investisseur a dès lors droit à**

- 100% de son capital initial
- + 100% de la performance positive du Portefeuille
- =  $100 + 16 = 116\%$ <sup>1</sup>.

Soit un rendement annualisé brut de 2,50%<sup>2</sup>.

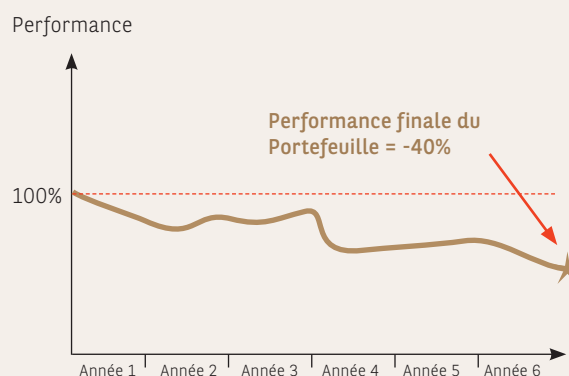


**Scénario défavorable** (en cas de performance baissière, forte volatilité du Fonds Carmignac Investissement (Part A))

À la date d'observation finale, soit le 14 mars 2017, le Portefeuille enregistre une baisse de 40% par rapport à sa valeur initiale.

➔ Malgré la très mauvaise performance du Portefeuille, **l'investisseur a droit au remboursement à 100% de son capital initial<sup>1</sup>**. Aucune prime de remboursement n'est versée.

Le rendement annualisé brut est de 0%<sup>2</sup>.



**Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement** de BNP Paribas (IBV) et de BNP Paribas SA (Le garant), la prime de remboursement pourrait ne pas être versée à l'investisseur; ce dernier pourra en outre recevoir un montant inférieur au capital investi, ce montant pouvant être nul.

<sup>1</sup> Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de BNP Paribas IBV et de BNP Paribas SA.

<sup>2</sup> Le taux de rendement annualisé tient compte du prix de vente à 100% de la valeur nominale. Taux brut, hors fiscalité applicable et avant application du précompte mobilier de 15% pour les personnes soumises à la fiscalité belge.

## Pour quel investisseur?

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, EVOLUTIVE CALL CARMIGNAC INVESTISSEMENT 2017/2 est destiné à l'investisseur présentant un profil **Defensive à Dynamic**. Il peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.

Plus d'informations sur les profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est donc recommandé à tout investisseur de vérifier si cette formule d'investissement est appropriée compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter son private banker.

## Le pour et le contre...

Avantages	Risques
<ul style="list-style-type: none"><li>• Droit au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.</li><li>• À l'échéance, une prime de remboursement égale à 100% de la performance finale du Portefeuille par rapport à sa valeur initiale est versée en cas de performance positive du Portefeuille.</li><li>• Participation à la performance du Fonds Carmignac Investissement (Part A) sans avoir à investir directement dans ce fonds.</li><li>• Gestion asymétrique du Portefeuille (composé du Fonds Carmignac Investissement (Part A) et de liquidités) via une surexposition au Fonds quand la tendance du Portefeuille est haussière et un arbitrage partiel au profit des liquidités quand la tendance du Portefeuille est baissière.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Risque de crédit: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.</li><li>• Risque de contre-performance du fonds Carmignac Investissement (Part A): risque de ne recevoir aucune prime de remboursement si la performance finale du Portefeuille est nulle ou négative à la date d'observation finale. De plus, une hausse du taux d'intérêt à court terme (Euribor 3 mois) aura un impact négatif sur le rendement de la structure.</li><li>• Risque de liquidité: rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces Certificats. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses Certificats avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale.</li><li>• Risque de marché: la valorisation des Certificats peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution générale des taux d'intérêt (une hausse des taux d'intérêt à court terme aura un impact négatif sur la valorisation du Certificat) ainsi que le niveau de volatilité (une forte volatilité du Fonds aura un impact négatif sur le Portefeuille).</li><li>• Risque lié à la gestion asymétrique: en cas de rebond des marchés d'actions, la gestion asymétrique ne permet pas une réactivité immédiate du Portefeuille à ces conditions plus favorables. Par ailleurs, dans le cas d'une surexposition au Fonds et d'une baisse soudaine du marché, l'impact négatif sur la structure sera plus élevé du fait de cette surexposition.</li></ul>

## Documentation

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, nous invitons les investisseurs à lire attentivement tous les supports d'information afférents à **EVOLUTIVE CALL CARMIGNAC INVESTISSEMENT 2017/2** et à considérer la décision d'investir dans cet instrument de dette à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises, et plus particulièrement des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risque".

Les supports d'information sont composés:

- du **Prospectus de Base**, dénommé "Warrant & Certificate Programme", daté du 3 juin 2010 et approuvé par l'autorité de tutelle des Pays-Bas (AFM, Autoriteit Financiële Markten),
- de ses **Suppléments** datés du 18 août 2010, du 10 septembre 2010 et du 19 novembre 2010,
- des **Final Terms** (conditions définitives de l'émission) datées du 14 février 2011.

Ces documents sont disponibles gratuitement dans tout Private Banking Centre et Wealth Management Centre de BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

Il est également recommandé aux investisseurs de consulter notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans tout Private Banking Centre et Wealth Management Centre de BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > MiFID.

# Principales caractéristiques de cette émission

<b>Emetteur</b>	BNP Paribas Arbitrage Issuance BV, société de droit néerlandais.
<b>Garant</b>	BNP Paribas SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur. Rating (perspective) du garant: Aa2 (stable) chez Moody's, AA (négative) chez Standard & Poor's et AA- (stable) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.
<b>Titres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificats d'une valeur nominale de 1.000 EUR.</li><li>• Montant de l'émission: minimum 5 millions EUR.</li><li>• Code ISIN: XS0589396174.</li><li>• Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.</li><li>• Dans les conditions normales de marché, BNP Paribas Arbitrage assurera un marché secondaire bimensuel. Le prix des Certificats sur le marché secondaire peut être volatil.</li><li>• Sous-jacent: Carmignac Investissement (Part A), fonds en EUR (Bloomberg: CARINVT FP Equity; code ISIN: FR0010148981).</li></ul>
<b>Risques</b>	Les principaux risques que présente cet instrument de dette sont décrits en page 7.
<b>Profil d'investisseur</b>	Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, EVOLUTIVE CALL CARMIGNAC INVESTISSEMENT 2017/2 est destiné à l'investisseur présentant un profil <b>Defensive à Dynamic</b> . Il peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.
<b>Date d'émission et de paiement</b>	21 mars 2011.
<b>Prix d'émission</b>	100% de la valeur nominale.
<b>Date d'échéance</b>	21 mars 2017, soit une durée de 6 ans.
<b>Prix de remboursement</b>	Droit au remboursement de 100% de la valeur nominale à l'échéance (risque de non-récupération en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant).
<b>Rendement</b>	Droit à une prime de remboursement potentielle à l'échéance, qui sera égale à 100% de toute évolution positive du Portefeuille par rapport à sa valeur initiale. En cas d'évolution nulle ou négative du Portefeuille, la prime de remboursement sera nulle. Pendant la durée de votre investissement, votre private banker vous fournira volontiers des informations sur l'évolution de la valeur du Portefeuille via des reportings périodiques.
<b>Valeurs du Portefeuille</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La valeur du Portefeuille est calculée chaque jour sur la base de:<ul style="list-style-type: none"><li>- l'exposition du Portefeuille au Fonds Carmignac Investissement (Part A),</li><li>- la revalorisation de l'éventuel emprunt permettant une exposition supérieure à 100%,</li><li>- l'exposition éventuelle du Portefeuille à la partie cash (liquidités).</li></ul>Vous trouverez plus d'informations sur le calcul de la valeur du Portefeuille dans les Final Terms.</li><li>• Date d'observation initiale: 14 mars 2011.</li><li>• Date d'observation finale: 14 mars 2017.</li></ul>
<b>Frais</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Service financier: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.</li><li>• Conservation en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.</li><li>• Commissions: des commissions relatives à cette transaction sont payées aux distributeurs au titre de la distribution et/ou structuration des titres, et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,5% du montant de l'émission.</li></ul>
<b>Fiscalité</b>	<b>Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique</b> Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable. <b>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de TOB sur le marché primaire.</li><li>• TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).</li></ul>

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport aux supports d'information afférents aux Certificats.